



Marignane, le 2 mars 2016

Conseil Municipal du 16 avril 2009.

Compte rendu

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES, Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoints, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, BOUDEY Jacqueline, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, LEGAL Corinne, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : /

ONT DONNE POUVOIRS : MATTEONI Guy à MOY Geneviève, PRADEL Véronique à GUIOT Robert, JOUANDON Laurence à VINCIGUERRA Catherine, GOELZER Martine à LE BORGNE Yves, POUET Paule CUDENNEC Odile, LAVIE Laurent à ROCCARO Lorenzo, PANAGODIS Grégory à SIMON Chantal, MIRA Elisabeth à SIMONPIERI Daniel, VENDRAME Richard à PEREZ Marie-José.

A 18 h 23 départ de GARGANI Marie Claude qui donne pouvoir à AZAM Christiane.

SECRETAIRE DE SEANCE : PALMASI Sandrine.



Ouverture de la séance : 18 H 00.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne Madame Sandrine PALMASI en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

La Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 18 mars 2009 :

N°S/ DATES	OBJETS
19/03. 85	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATION CLUB MARIGNANAIS DES SPORTS DE GYMNASTIQUE (Gymnase du Bolmon).
19/03. 86	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATION CMS 1 ^{ère} COMPAGNIE D'ARC MARIGNANE (La Bastide du Tron).
19/03. 87	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION CMS SPORTS LOISIRS. (Espace L. Deleuil).
19/03. 88	DRH. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTRAT D'ACCES A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE. DIPLOME EDUCATEUR JEUNE ENFANT (PARMIER Nathalie).
1 ^{er} /04. 89	POPULATION. CIMETIERES. RETROCESSION QUINZENAIRE TERRE. SAINT-NICOLAS. ACTE DE RETROCESSION TAFANI Césarine.

1 ^{er} /04. 90	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS A L'ASSOCIATION CHORALE DU TEMPS LIBRE. AVENANT N° 1 A LA CONVNETION DU 6 JUIN 2001.
1 ^{er} /04. 91	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION « BRANCHE TON MICRO » (Maison des associations).
03/04 92	FONCIER. ACQUISITION IMMEUBLE PARC SAINT GEORGES LES FONTINELLES PAR VOIE DE PRÉEMPTION. PROPRIETE SCI DE CLASTRES.
07/04. 93	POLE JEUNESSE. CAS. TRANSPORTS DES ADOLESCENTS ET DES MONITEURS. AVENANT N° 7 A LA CONVENTION TRANSPROVENCE.
07/04. 94	S. JURIDIQUE BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION AU GRAND CANYON (Travée piscine JAI).
07/04. 95	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LA VOIE LECT'A (Maison des Associations).
07/04. 96	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION CENTRE CULTUREL SALVADOR DALI. (Ancienne école A. Camus).
07/04. 97	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION LES AMIS DU VIEUX MARIGNANE (Maison du Patrimoine).
15/04. 98	S.L.E. AIDES AUX VACANCES ENFANTS. CONVENTION DE FINANCEMENT DES SEJOURS EN ACCUEILS COLLECTIFS DE VACANCES ENFANTS/ADOLESCENTS. ETE 2009. CONVENTION C.A.F.
15/04. 99	ST. CHAUFFERIE GYMNASSE DU BOLMON. LIVRAISON DE GAZ NATUREL SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION. CONTRAT SOCIETE GRDF.
15/04. 100	FONCIER. ACCEPTATION DE DONATION CONSORTS DELEUIL. LOT N° 4 IMMEUBLE EN COPROPRIETE 22 RUE V. HUGO.

Puis il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE de procéder, par un vote à mains levée, après accord unanime du Conseil Municipal, à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein du Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C.).

ONT ETE ELUS, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Représentant titulaire : M. LE BORGNE Yves, (pour : 30, abstentions : 9 Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM, PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME).

- Représentant suppléant : M. ROCCARO Lorenzo, (pour : 30, abstentions : 9 Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM, PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME).

DECIDE à l'unanimité (39) de conclure, pour la saison estivale 2009, une convention de mise à disposition de surveillants de baignade sapeurs pompiers avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône, pour la surveillance de la plage du Jaï.
PRECISE que le montant de la prestation fournie par le SDIS est évalué à 10.505,22 €.

DECIDE à l'unanimité (39) de reconduire les conditions d'octroi du complément de rémunération versé au personnel communal. **PRECISE** que les agents susceptibles de bénéficier de cette rémunération sont :

- Les agents titulaires,

- Les agents stagiaires,
- Les agents contractuels recrutés sur des emplois spécifiques pour une durée de 3 ans,
- Les agents contractuels recrutés sur un contrat à durée indéterminée,
- Les assistantes maternelles.

SONT EXCLUS :

- Les non titulaires effectuant un contrat à durée déterminée,
- Les vacataires,
- Les agents effectuant un Contrat Expérimental,
- Les agents effectuant un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- Les agents effectuant un Contrat d'Avenir
- Les apprentis
- Les adulte-relais

Une liste nominative des bénéficiaires sera établie chaque année sur une période de référence fixée du 1^{er} septembre de l'exercice précédent au 31 août de l'exercice en cours. DIT que le montant de la masse budgétaire globale pour l'année 2008 était de 641 002 euros.

PRECISE qu'en 2008, il a été attribué une augmentation de 0.8 % aux salaires de la fonction publique et qu'il y a donc lieu de revaloriser la masse budgétaire globale du même taux, DECIDE, en conséquence, d'affecter un crédit global 646 130 euros.

DÉCIDE à la majorité (pour : 38, abstention : 1 Mme GARGANI), d'approuver la demande de subventions auprès de l'Etat dans le cadre « du Fonds Interministériel d'Aide à la Prévention de la Délinquance » exercice 2009 pour « La mise en place d'un dispositif de 24 caméras de Vidéo Protection pour un montant total hors taxes de : 561 478 €. **SOLLICITE** l'Etat à hauteur de 50 % du montant total hors taxes pour la maîtrise d'œuvre ainsi que la mise en place des 24 caméras de vidéo protection soit 271 914 €. **SOLLICITE** l'Etat à hauteur de 100 % du montant total hors taxe pour l'exportation des images et la mise en relation vers le Commissariat de Police de Marignane, soit 17 650 €. **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous documents afférents.

A 18h23 départ de Mme GARGANI Marie Claude qui donne pouvoir à Mme AZAM Christiane.

DECIDE à l'unanimité (39), dans le cadre de la gestion des exploitations thermiques ventilation/VMC et de gros entretien des bâtiments communaux de la commune, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la consultation par appel d'offres « ouvert » ainsi que le marché unique conclu avec l'attributaire : la Société DALKIA, pour un montant annuel de **532 391,73 € TTC pour une durée de 5 ans.**

DECIDE à l'unanimité (39) d'approuver la demande de subvention que la commune dépose auprès du Conseil Régional, pour les « Travaux de Restauration de l'Eglise Saint-Nicolas – Couvertures, Façades et Stabilité » - Exercice 2009. **SOLLICITE** le Conseil Régional à hauteur de 30 % du montant total hors taxes des travaux soit **116 258 € H.T.** **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous documents afférents.

DECIDE à l'unanimité (39) d'entériner la cession de droit au bail par Monsieur PEYRONEL à la société ARCADE SARL, représentée par son gérant, Monsieur ZIANI. **DIT** que le montant annuel du loyer de la parcelle CY 19 au profit de la Commune, est actuellement de 1881,22 euros, et à payer par la société ARCADE SARL, pourra être révisé conformément au contrat de location en cours.

DECIDE à l'unanimité (39) d'approuver le programme d'amélioration de la forêt communale de la colline Notre Dame, pour l'année 2009, pour un coût prévisionnel H.T. de 31.800 € et **SOLLICITE** le soutien financier du Département à hauteur de 50 %, soit 15.900 €.

DECIDE à l'unanimité (39) d'émettre un avis favorable au projet d'acquisition par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres des parcelles BX 4, 21, 41, sises chemin du Bausset, appartenant à des propriétaires privés. **DEMANDE** que soit prise en compte la vocation agricole du secteur dans le cadre de la revalorisation future des terrains.

DECIDE à l'unanimité (39) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la consultation pour la gestion et l'entretien de la déchetterie et du centre de stockage des inertes de la commune ainsi que le marché unique conclu avec l'attributaire : la Société SILIM, sise Z.I. la Delorme 58 Avenue de Boisbaudran, 13344 MARSEILLE CEDEX 15.



Clôture de la séance : 18 h 35.



Le Maire,
Eric LE DISSES.